



Règlement mise à disposition de matériel, jeux et livres

L'association met à la disposition des accueillantes familiales (AF) et des membres, du matériel de puériculture de seconde main.

Les AF ont également la possibilité d'emprunter des livres et des jouets pour une période d'un mois, avec possibilité de prolongation d'un mois si l'article n'est pas réservé.

Le matériel de puériculture est prêté aux accueillantes familiales (AF) pour une période indéterminée. Il est important de rendre le matériel lorsqu'on en a plus l'utilité.

Les membres ont la possibilité de louer du matériel pour une période allant de 1 à 8 semaines, le tarif reste le même quel que soit la durée de l'emprunt.

Prix de la location :

Article	Prix pour les accueillantes familiales	Prix pour les membres
Livres, jeux et jouets	0.-	Pas de prêt possible
Matériel de puériculture	0.- + caution de CHF 20.-	10.- + caution de CHF 30.-

Le matériel est rendu propre et en bon état, dans le cas où ce n'est pas le cas, la caution est conservée.

Dans le cas où l'emprunteur constate un défaut sur l'objet emprunté il doit en informer l'association par mail dans les 5 jours.

Avully, le 31 mai 2022

V01 - 2022.05 Règlement prêt matériel

